

DROIT D'ENTREE POUR DEVENIR MEMBRE DE L'ALLIANCE NATIONALE:

Pour un certificat de \$1000 ou moins	\$2.00
" " " " 2000	2.50
" " " " 3000	3.00
" " " " 4000	4.00
" " " " 5000	5.00

DROIT D'INSCRIPTION A LA CAISSE DES MALADES:

Simple bénéfices	\$.50
Doubles bénéfices	1.00

CONDOLEANCES.

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cl. Maskinongé No 39.—A M. Denis Plante, à l'occasion du décès de son épouse; à M. J.-B. Croisetière, à l'occasion de la mort de son fils Joseph; à la famille de M. Joseph Lemyre, à l'occasion du décès de ce dernier; à la famille de M. Félix Gonveville, à l'occasion du décès de Mme Ant. Marineau.

Cl. Champlain No 108.—A la famille de M. Louis Charland, à l'occasion du décès de ce dernier; à la famille de M. Siméon Caron, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cl. St-Edouard No 126.—A M. J.-L.-A. Vermette, à l'occasion du décès de sa fille; à M. E. Dufresne, à l'occasion du décès de sa belle-sœur; à M. G.-H. Connolly, à l'occasion du décès d'un membre de sa famille.

Cl. Duquette No 320.—A la famille de M. le docteur Aug. Mathieu, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cl. Lavallée No 343.—A M. E. Bousquet, à l'occasion du décès de son père.

Cl. Marguerite de France No 430.—A Mme S. Brisson, à l'occasion du décès de son frère et de sa sœur; à Madame Mayer, à l'occasion du décès de sa sœur.

ERRATA.

Dans le numéro de décembre, dans le relevé du concours du 1er janvier au 30 juin 1918, une erreur s'est glissée. Notre confrère, M. L.-P. Loranger, trésorier du cercle Notre-Dame du Cap, No 196, est indiqué comme ayant présenté 13 membres et comme ayant gagné une montre en argent quand, en réalité, il avait présenté 18 membres et gagné une montre en or.

Nous tenons à faire cette rectification afin de rendre justice à ce distingué et dévoué confrère du cercle Notre-Dame du Cap.

VERS NOS TERRES NEUVES

Le territoire colonisable de la province de Québec est illimité pour la présente et la future génération. C'est par millions que l'on compte les acres de terre propice à la culture dans la plupart des régions nouvelles ouvertes à l'activité des défricheurs, mais faute d'une administration tutélaire, ce patrimoine se développe à peine, et le surplus de la population rurale des vieilles paroisses se déverse à grands flots dans les villes, où il accroît le nombre des consommateurs et malheureusement aussi, la classe des miséreux.

On a dit du peuple canadien-français qu'il est avant tout un peuple agricole et qu'on ne saurait trop l'encourager à s'occuper de l'agriculture providentielle. C'est bien en vain qu'on essaie de réaliser, et, à moins d'une réaction énergique contre l'exode de campagnes, on verra classés bientôt parmi les peuples miséreux. Montrons à ce propos les chiffres de l'"Annuaire Statistique" de Québec.

On lit dans cet ouvrage qu'en 1916, date où s'arrête la statistique officielle de la province, notre population urbaine était de 1,157,183 âmes, contre 1,152,244 de population rurale, soit une différence de 4,939 âmes en faveur de la population urbaine. Et cet excédent a dû certainement s'accroître depuis, car la guerre et ses industries ont continué de prélever, en hommes, un fort impôt dans tous nos districts ruraux.

C'est donc la rupture de l'équilibre qui est en train de se produire entre la classe des producteurs et celle des consommateurs. Et nous sommes menacés de perdre nos droits au titre de peuple agricole, quand nous avons de si vastes et riches domaines qui réclament nos bras, mais restent inexploités.

Le chef du Bureau des Statistiques cherche à expliquer cet étrange phénomène dans le fait que des communications plus faciles s'établissant dans toutes les parties de la province, de nouvelles industries se développent et créent par là même des groupements. Très bien si ces groupements sont le produit de la décongestion des villes, mais très regrettable s'ils sont la conséquence du dépeuplement des campagnes.

De tout temps les villes, avec leurs artifices trompeurs, ont exercé une fascination sur les campagnes. C'est pour cette raison, entre autres, que, dans une province agricole comme la nôtre, le pouvoir public devrait s'efforcer de retenir au sol les cultivateurs, de diriger vers les terres neuves le surplus de la population agricole, de la détourner des trop séduisants sentiers qui la mènent aux usines. Pour cela, il importe de créer aussi des communications faciles dans les régions de colonisation et d'y établir des conditions d'existence d'un attrait plus réel que celles que les désertereurs du sol rencontrent ordinairement dans les agglomérations urbaines.

C'est l'heure des actes héroïques, et si difficile que soit à résoudre le problème du repeuplement rural et la non moins importante question du développement rationnel des régions boisées ouvertes aux défricheurs, il n'est pas au-dessus de l'intelligence des maîtres du pouvoir à Québec. Il y aura encombrement dans les villes au lendemain de la grande guerre. Cultivateurs, jeunes ou vieux, qui ont abandonné leurs fermes pour travailler dans les usines, volontaires ou conscrits ruraux qui seront licenciés, employés de ferme et villageois qui ont émigré dans les grands centres industriels, se trouveront, pour un grand nombre, en face d'un troublant inconnu; beaucoup aimeront vraisemblablement à retourner à la vie champêtre, mais ne pourront y retrouver leur ancien nid. Tous ou presque sont d'étoffe à faire d'excellents colons et s'estimeraient heureux de pouvoir se créer un foyer dans l'une ou l'autre de nos régions nouvelles, si on a soin de les y attirer par une politique prévoyante et sage, dégagée de tout mercantilisme. Le gouvernement de Québec a là une opportunité exceptionnelle de démontrer la sincérité de son patriotisme.

"La Presse, 8 oct. 1918".

ACCUSE DE RECEPTION.

Montréal, 23 novembre, 1918.
M. Chs Duquette, Inspecteur en chef.

Monsieur,
Ci-inclus, je vous transmets le certificat No 31638, de M. J.-A. Carrière.

Madame Carrière vous prie de bien vouloir accepter ses sincères remerciements pour la diligence apportée au règlement de sa réclamation.

Bien à vous,

A. ST-MARS.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR
LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
"L'ALLIANCE NATIONALE"
A MONTREAL

395, avenue Viger

Téléphone Bell: Est, 3017-3018

OFFICIERS GENERAUX

S. G. Mgr P. BRUCHESI . . . Président honoraire
S. G. Mgr G. GAUTHIER . . . Aumônier

EXECUTIF

F.-C. LABERGE, ing. civil, ing. géomètre	PRÉSIDENT GÉN.
Chs DUQUETTE, comptable	1er V.-PRÉS. GÉN.
P.-H. BÉDARD, M.D. (Québec)	2nd V.-PRÉS. GÉN.
GEORGES MONET, comptable	SECRÉTAIRE GÉN.
ALFRED ST-CYR, courtier	TRÉSORIER GÉN.
THÉO. CYRPHOT, M.D.	MÉDECIN EN CHEF
EDU.-H. GODIN, C.R.	AVISEUR LÉGAL
L.-O. DAURAY, N.P.	DIRECTEUR
Frs FAUTEUX, avocat	DIRECTEUR
J.-D. ALBÉ VIGU, architecte	DIRECTEUR
F.-A. LABELLE, N.P. (Hull)	DIRECTEUR
HORMISDAS DELORME, négociant	DIRECTEUR
L.-A. LAVALLÉE, C.R.	ANCIEN PRÉS. GÉN.
JOS. CONTANT, Dren pharmacien	ANCIEN PRÉS. GÉN.
SIR H. LAPORTE, K. B. C. P.	ANC. PRÉS. GÉN.

Département d'organisation et d'inspection

Chs DUQUETTE, Montréal	Inspecteur en chef
NAP. BROUILLETTE, Montréal	Inspecteur
J.-C. PASTIN, Montréal	Organisateur
AGÉILAS KIROUC, Warwick	Organisateur
TÉLÉPH. SCHILLER, Trois-Rivières	Organisateur

**FONDEE EN 1900
BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

7 et 9 place d'Armes, Montréal.

Président : Sir Hormisdas Laporte C. P.

Vice-président et gérant général:

M. Tancrede Bienvenu.

Capital autorisé	\$2,000,000
Capital versé et surplus au 31 décembre 1917	\$1,750,000
Actif total: au-delà de	\$21,600,000

Département d'épargne ordinaire à 3%.
84 Succursales dans les provinces de Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette institution

**BANQUE D'HOCHELAGA
MONTREAL**

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve	\$ 3,700,000
Total de l'actif au-delà de	\$44,500,000

La Banque a quarante-deux bureaux dans la ville. Elle reçoit les dépôts d'épargne qui peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie un intérêt au taux de 3% l'an, DEUX FOIS par année.

Imp. "La Patrie".